

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 15 FEVRIER 2013**

L'an deux mille treize, le quinze février à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Geneviève LE NEVE. La séance a été publique.

Etaient présents : Noël BOURDILLAT, Henri FIRINO, Jean-Luc WEINICH, Jacques AUGER, Sylvain LAPEYRE, Françoise LECOMTE, Romain LHOPITEAU, Martine TROUINARD et Sylvette VASSALIERE formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Christiane POENOT donnant pouvoir à Geneviève LE NEVE

Absente : Michèle BROSSARD, Pierre TANC, Nathalie DAILLY

Secrétaire de séance : Sylvette VASSALIERE

Date de convocation : 11/02/2013

I. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 janvier 2013.

Le conseil municipal à l'unanimité des présents **approuve** le procès-verbal de la séance du 18 janvier 2013.

II. Désignation du secrétaire de séance

Madame Sylvette VASSALIERE **est désignée** secrétaire de séance.

III. Délibérations :

En préalable au vote des délibérations Mme le maire fait part au conseil de l'impossibilité de voter l'approbation des comptes administratif et de gestion ainsi que l'affectation des résultats de l'exercice 2012 lors de cette séance, compte tenu de la réception des derniers documents le 15 février dans l'après-midi et l'absence de temps pour en vérifier l'exactitude. Ces délibérations seront reportées au conseil du mois de mars 2013.

1. Réforme des rythmes scolaires : demande dérogation pour une mise en place à la rentrée 2014.

Madame le maire cède la parole à Monsieur WEINICH pour la présentation de la réforme des rythmes scolaires à l'assemblée.

Après avoir entendu les explications de Monsieur WEINICH et les précisions de Mme le maire, le conseil municipal après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité**, de demander une dérogation auprès du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale, pour un report de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée scolaire de septembre 2014.

Vu le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires précisant dans ses articles 1 et 3, l'organisation du temps scolaire à compter de la rentrée de septembre 2013,

Vu l'article 4 du décret susvisé prévoyant que le Maire peut, au plus tard le 31 mars 2013, demander au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale, le report de l'application du présent décret à la rentrée scolaire 2014 pour l'école unique de la Commune de Néron, Ecole des Sources, située 1 chemin des Sources à Néron (28210)

Ne remettant aucunement en cause la nécessité d'une réforme des rythmes scolaires, et ce dans l'intérêt de l'enfant, la Commune de Néron la juge cependant inapplicable en l'espèce, aux vues des moyens mobilisables à si courte échéance.

Le manque de temps et de visibilité sur le cadre de mise en œuvre (informations diffusées trop tardivement et au compte-gouttes, voire encore indisponibles) ne permet pas à la Commune de Néron, d'anticiper correctement l'application des nouveaux rythmes scolaires,

En parallèle, le manque de moyens financiers, humains et matériels (somme versée au titre du fonds de compensation qui ne compense pas le surcoût, manque de temps nécessaire à la formalisation d'un projet éducatif territorial en concertation avec la Communauté de Communes des Quatre Vallées, compétente dans le domaine périscolaire) auquel est confronté notre commune ne permet pas la mise en place d'activités périscolaires qualitatives dès la rentrée 2013-2014.

Pour toutes ces raisons, la Commune de Néron est contrainte de demander le report de la date d'application des nouveaux rythmes scolaires à la rentrée 2014/2015.

Elle émet en outre le souhait de voir l'aide financière des communes se pérenniser à la rentrée 2014, dans les mêmes proportions qu'à la rentrée 2013 (notamment s'agissant de l'aide forfaitaire de 50€ par élève)

2. Création d'un poste en emploi d'avenir.

Mme le maire explique au conseil que la commune a l'opportunité d'embaucher une personne ayant déjà travaillé au poste d'aide ATSEM, et ayant donné toute satisfaction, de signer avec cette dernière un contrat emploi d'avenir.

Cette embauche pourrait avoir lieu dès le 26 février 2013 dans le cadre d'un CDD de 3 ans, en remplacement d'un contrat aidé venant à terme le 28 février.

Il s'agirait d'un contrat à temps plein pris en charge par l'Etat à 75% avec réduction des charges patronales. Dans un premier temps les missions du poste Aide ATSEM seraient complétées par des temps d'animation et/ou d'encadrement sur la bibliothèque, et la préparation du festival Excentrique. A la rentrée 2013, des changements concernant l'affectation à la CC4V d'un agent technique communal, permettraient de compléter le poste emploi d'avenir par des missions d'entretien des locaux communaux.

Au regard de tous ces éléments et selon les textes de lois qui entourent la création de ces emplois :

Vu la loi n°2012-1189 du 26 octobre 2012 portant création des emplois d'avenir ;

Vu le décret n°2012-1210 du 31 octobre 2012 relatif à l'emploi d'avenir ;

Vu le décret n°2012-1211 du 31 octobre 2012 tirant les conséquences des articles 7, 8 et 13 de la loi portant création des emplois d'avenir ;

Vu l'arrêté du 31 octobre 2012 fixant le montant de l'aide de l'Etat pour les emplois d'avenir,

Après avoir entendu ces explications, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité, la création d'un poste en Emploi Avenir :

Missions dévolues :	Durée de travail hebdo. :	Rémunération brute mensuelle :
Aide Atsem classe GS/CP et Entretien des locaux communaux	35h....	1430.25 €

Autorise par conséquent, Mme le Maire à signer la convention et tout acte nécessaire à la mise en œuvre du dispositif et à percevoir l'aide de l'Etat ainsi que les contrats de recrutement des agents en emplois d'avenir.

Dit que les crédits seront inscrits au budget communal.

IV. Questions diverses.

1. Salle des fêtes : mise à disposition d'un lave vaisselle.

Mme le maire fait suite à la demande d'une partie des élus lors du conseil municipal de décembre 2012 de proposer l'utilisation du lave-vaisselle lors de la location de la salle des fêtes de Néron. Ce matériel existe déjà dans la salle et appartient à l'association La Néronnaise. Comme il a été convenu lors de la précédente séance, Mme le maire a rencontré le Président de l'Association la Néronnaise et lui a soumis la demande des élus. Après en avoir délibéré avec les membres de son bureau, l'association est d'accord pour céder à titre gratuit le dit lave-vaisselle à la commune.

Le conseil municipal est d'accord sur le principe (10 voix « pour » et une « abstention » (Jacques AUGER) de proposer un lave-vaisselle lors de la location de la salle des fêtes, mais en intégrant le coût de fonctionnement et d'entretien de ce matériel dans le prix de la salle.

Mme le maire propose d'étudier de façon précise le coût de fonctionnement du matériel et en fonction de cette charge supplémentaire d'adapter le tarif de location de la salle lors du prochain conseil de Mars 2013.

En attendant la salle reste louée sans l'utilisation du lave-vaisselle.

V. Tour de table.

1. Opération « Cœur de Village »

Noël BOURDILLAT fait part au conseil de la rencontre avec le bureau d'études Feuille à Feuille le 14 février dernier. Lors de ce rendez-vous, la responsable du cabinet l'a informé du départ de leur architecte paysagiste, Monsieur Hervé ORGEUR, chargé, entre autres, du suivi du dossier de Néron.

Mme CAIRE a présenté Mme WEBER, ingénieur paysagiste, chargée dorénavant d'assurer le suivi du dossier de Néron. Les plans d'aménagement et de sécurisation du projet « cœur de village » seront réétudiés en fonction de nos remarques. Une nouvelle proposition et estimation financière devront être proposés à la commune, début mars.

2. Parking salle des fêtes

Monsieur BOURDILLAT informe le conseil de l'avancée des travaux de la salle des fêtes. Les deux entreprises attributaires du marché ont réalisé les $\frac{3}{4}$ des travaux. Cependant un défaut majeur a été décelé sur la palissade du parking. En effet celle-ci a été posée trop près de l'aire de stationnement. Lors de la réunion de chantier du 14 février, des solutions ont été proposées mais celles-ci

engendreraient des coûts supplémentaires. Les entreprises ont suivi les plans élaborés par le bureau d'études. Les élus estiment que cette dépense ne leur incombe pas, car c'est une erreur de conception du maître d'œuvre.

Concernant le lot n°1 VRD, la pente d'accès pour le passage des personnes à mobilité réduite doit être refaite car elle n'a pas une bonne inclinaison. La plaque devant accueillir le container à verre ne sera pas faite car le collecteur ne sera pas déplacé. Deux poteaux seront rajoutés sur le devant de la salle pour éviter les stationnements. Le revêtement stabilisé devant la salle s'est bien tassé depuis 3 semaines et entraîne moins de salissures dans la salle des fêtes. Les élus ont été surpris d'apprendre que le marquage n'était pas prévu dans les estimations du bureau d'études alors que le cahier des charges techniques particulières le prévoyait.

Concernant le lot n° 2 Espaces verts, les plantes grimpantes prévues sur l'arrière du bâtiment ne seront pas plantées car inutiles. Des supports seront placés sur la façade pour permettre la plantation de plantes grimpantes.

Une réception partielle des travaux sous réserve des finitions a été proposée lors de cette réunion de chantier sous peine de ne pouvoir utiliser le parking. Celle-ci sera scrupuleusement vérifiée avant signature.

3. S.I.E.A

Monsieur AUGER fait part au conseil de sa participation à la réunion du conseil d'administration du Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement de Nogent-le-Roi. Lors de cette réunion, le syndicat a approuvé la prise de la compétence « Réhabilitation » pour toutes les installations d'assainissement en non-collectif situées sur le territoire de la Communauté de Communes des Quatre Vallées. Les responsables ont prévu de réaliser tous les diagnostics avant juin 2013. Un recrutement interne au syndicat permettrait la réalisation de ces contrôles. Des travaux de réhabilitation seront effectués sur le château d'eau de Feucherolles. L'assainissement de la salle des fêtes de Néron est inscrit au budget 2013 du syndicat pour une dépense d'environ 20 000 € (pour laquelle une subvention de 60 % de l'Agence de l'Eau Seine Normandie est attendue). La commune de Néron n'aurait à sa charge que les 40 % restants soit 8 000 €. Enfin le syndicat a annoncé le maintien du prix de l'eau à 1,01 € le m3.

4. Voirie

Monsieur AUGER signale au conseil qu'il faut prévenir la Subdivision des Routes de la dangerosité d'un trou important situé sur la départementale n°104 (rue du Capitaine Allard) au niveau de la dernière maison, construite en 2012. Monsieur BOURDILLAT contactera le subdivisionnaire pour signaler et délimiter la zone dangereuse en attendant sa réfection.

5. Festival Excentrique

Monsieur WEINICH informe le conseil du démarrage des ateliers du festival Excentrique version 2013. Les ateliers « Pains » et « recueil d'anecdotes » ont eu beaucoup de succès auprès des Néronnais. Il signale également que le projet « fanfare » a démarré en mairie de Nogent-le-Roi.

6. CCAS

Madame LECOMTE demande aux membres du conseil, membres également du CCAS de prendre une date pour le prochain conseil d'administration permettant d'approuver les comptes 2012 et de voter le budget 2013. La date du 21 février à 19h30 est retenue.

7. Salle Polyvalente

Madame LECOMTE signale au conseil que l'association NDL a procédé au rangement de son matériel situé au dessus de la salle polyvalente. Ce rangement a permis de découvrir du mobilier ancien de l'école (tables et chaises) qui pourrait être utilisé en cas de besoin.

8. Carnaval des cloches

Monsieur LAPEYRE rappelle au conseil la date du carnaval des cloches 2013, le 23 mars à 15h. Le thème sera pour Néron « La cour d'école ».

9. Canalisations.

Monsieur LAPEYRE signale au conseil que les canalisations en bas de la rue de Bouglainval sont bouchées et qu'il faudrait les nettoyer.

10. Balayage mécanique

Les élus sont unanimes pour arrêter le contrat avec l'entreprise qui effectuait le nettoyage mécanique des caniveaux, faute de résultats satisfaisants ; ainsi, les coûts de fonctionnement 2013 seront réduits.

11. Bibliothèque

Madame VASSALIERE informe le conseil de la reprise des ateliers avec l'école tous les vendredis. Elle informe de la date de la prochaine lecture dans le cadre des « Mille lectures » le samedi 9 mars à 14h.

12. Collecte des ordures ménagères.

Madame TROUINARD demande si les nouveaux calendriers de ramassage des ordures ménagères et des emballages sont réceptionnés en mairie. Madame le maire répond qu'effectivement ceux-ci sont arrivés et seront distribués avec le bulletin annuel municipal dès le 25 février prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Les Membres :

Le secrétaire :

Le maire :

Noël BOURDILLAT

Sylvette VASSALIERE

Geneviève LE NEVÉ

Henri FIRINO

Jean-Luc WEINICH

Jacques AUGER

Sylvain LAPEYRE

Françoise LECOMTE

Romain LHOPITEAU

Martine TROUINARD

Christiane POENOT